

# Hiérarchie des bases stratégiques

Les bases stratégiques sont établies selon la hiérarchie suivante :

<b>Stratégie d'association</b>	Vision - Déclaration de mission – Lignes directrices de politique patronale (10 principes de politique patronale)	<i>Quelle est notre mission générale ?</i>
	Politique patronale 2030	<i>Quel est notre objectif à long terme ?</i>
<b>Stratégies des secteurs (Objectifs annuels des secteurs)</b>	Secteur Marché du travail/ droit du travail/relations entre partenaires sociaux <i>(incl. Sécurité au travail/protection de la santé)</i>	<i>Quelle stratégie de fond suivons-nous dans le secteur Marché du travail/droit du travail/Relations entre partenaires sociaux (incl. Sécurité au travail/protection de la santé) et comment procérons-nous concrètement ?</i>
	Secteur Formation initiale et formation continue	<i>Quelle stratégie de fond suivons-nous dans le secteur Éducation/formation/formation continue et comment procérons-nous concrètement ?</i>
	Secteur Politique sociale/assurances sociales	<i>Quelle stratégie de fond suivons-nous dans le secteur Politique sociale/assurances sociales et comment procérons-nous concrètement ?</i>
	Secteur Affaires internationales	<i>Quelle stratégie de fond suivons-nous dans le secteur Affaires internationales et comment procérons-nous concrètement ?</i>
	Secteur Communication	<i>Quelle stratégie de fond suivons-nous dans le secteur Communication et comment procérons-nous concrètement ?</i>
		<i>Quelle est notre position sur un thème défini ou sur le projet (de loi) respectif ?</i>
<b>Textes d'orientation</b>		

Dans les documents annexés, les activités spécifiques découlant de nos dossiers ne sont pas mentionnées (Organes internes, collaboration à des commissions et organes spécialisés, partenaires, contacts, etc.).